

## **La Corporation du Centre du Sablon**

### **États financiers au 31 décembre 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexes	15

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.  
Bureau 2000  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de  
La Corporation du Centre du Sablon

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Corporation du Centre du Sablon (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de différentes activités dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2025 et 2024 et de l'actif net aux 1er janvier 2025 et 2024 et aux 31 décembre 2025 et 2024. Nous avons également exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour

fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Laval  
Le 19 mars 2026

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121364

# La Corporation du Centre du Sablon

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subventions		
Ville de Laval (note 3)	663 078	661 033
Fédérale	123 162	110 511
Provinciales	227 377	206 906
Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement	4 600	4 600
	<u>1 018 217</u>	<u>983 050</u>
Programmation		
Activités de bingo	70 686	69 501
Activités pour la petite enfance	545 459	498 436
Activités aquatiques	665 926	586 169
Activités sportives	124 766	112 794
Activités du centre de conditionnement physique	189 805	177 582
Activités communautaires et culturelles	83 769	83 945
Activités de financement	49 115	51 578
Location des locaux	265 789	267 100
Cotisations des membres	59 077	53 825
	<u>2 054 392</u>	<u>1 900 930</u>
	<u>3 072 609</u>	<u>2 883 980</u>
<b>Charges</b>		
Frais de fonctionnement (annexe A)	2 123 949	1 944 360
Frais de programmation (annexe B)	112 887	127 848
Frais d'administration (annexe C)	638 287	594 889
Amortissement des immobilisations corporelles	23 459	20 928
Amortissement du droit d'usage d'un stationnement	1 600	1 600
	<u>2 900 182</u>	<u>2 689 625</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>172 427</u>	<u>194 355</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**La Corporation du Centre du Sablon**  
**Évolution de l'actif net**  
 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>		<u>2024</u>
	<u>Affecté à des travaux futurs d'aménagement et de rénovation</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Solde au début	<b>250 000</b>	<b>1 578 948</b>	<b>1 828 948</b>
Excédent des produits par rapport aux charges		<b>172 427</b>	<b>172 427</b>
Solde à la fin	<b>250 000</b>	<b>1 751 375</b>	<b>1 828 948</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## La Corporation du Centre du Sablon

### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	172 427	194 355
Éléments hors caisse		
Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement	(4 600)	(4 600)
Amortissement des immobilisations corporelles	23 459	20 928
Amortissement du droit d'usage d'un stationnement	1 600	1 600
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(69 777)</u>	<u>42 527</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	123 109	254 810
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(25 098)	(42 791)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 661)</u>	<u>(1 661)</u>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>96 350</b>	<b>210 358</b>
Encaisse au début	<u>2 131 142</u>	<u>1 920 784</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 227 492</u></u>	<u><u>2 131 142</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**La Corporation du Centre du Sablon**  
**Situation financière**  
 au 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	2 227 492	2 131 142
Comptes clients et autres créances (note 4)	29 754	14 783
Frais payés d'avance	31 768	35 005
	<u>2 289 014</u>	<u>2 180 930</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	59 387	57 748
Droit d'usage d'un stationnement	16 000	17 600
	<u>2 364 401</u>	<u>2 256 278</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	125 855	104 099
Produits reportés	209 208	200 837
Subventions perçues par anticipation (note 8)	3 981	92 151
Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an	1 661	1 661
	<u>340 705</u>	<u>398 748</u>
Long terme		
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 9)	3 321	4 982
Subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement (note 10)	19 000	23 600
	<u>363 026</u>	<u>427 330</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Affecté à des travaux futurs d'aménagement et de rénovation	250 000	250 000
Non affecté	1 751 375	1 578 948
	<u>2 001 375</u>	<u>1 828 948</u>
	<u>2 364 401</u>	<u>2 256 278</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

# La Corporation du Centre du Sablon

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), gère un centre de conditionnement physique et a pour objectifs de créer, de développer et de diriger un centre de loisirs destiné aux jeunes, aux adolescents, aux adultes, aux aînés et à la famille. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

# La Corporation du Centre du Sablon

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

---

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits

##### *Subventions et aide gouvernementale*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions et l'aide gouvernementale. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale relative aux charges courantes est comptabilisée en réduction des charges afférentes. L'aide gouvernementale est constatée au cours de l'exercice où les charges courantes sont engagées, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain que celle-ci se matérialisera.

##### *Autres produits*

Les produits d'activités, de location des locaux et de cotisations des membres provenant d'activités à crédit de l'organisme sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré ou le montant a été encaissé.

Le passif lié à la fraction de ces produits encaissée mais non encore gagnée est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Les produits d'activités, de location des locaux et de cotisations des membres provenant d'activités au comptant sont constatés lorsque les prestations de services sont achevées et que les événements ont eu lieu.

#### Immobilisations corporelles et droit d'usage d'un stationnement

Les immobilisations corporelles et le droit d'usage d'un stationnement acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou de droit d'usage d'un stationnement, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou du droit d'usage d'un stationnement, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

##### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Améliorations locatives et centre de conditionnement physique	10 %
Équipement informatique, de bureau et de piscine et enseigne	20 %

**La Corporation du Centre du Sablon**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 décembre 2025

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Le droit d'usage d'un stationnement est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 25 ans se terminant en décembre 2035.

Les subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement sont amorties en fonction de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et du droit d'usage d'un stationnement y afférents.

*Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou que le droit d'usage d'un stationnement a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou du droit d'usage d'un stationnement à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

**Apports reçus sous forme de fournitures et de services**

L'organisme a choisi de constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

**3 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA VILLE DE LAVAL**

Au cours de l'exercice, l'organisme a conclu les opérations suivantes avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses activités. L'organisme a reçu cinq subventions totalisant 663 078 \$ (661 033 \$ en 2024). Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

Une entente prévoit une contribution annuelle de 193 675 \$ pour la gestion de l'immeuble. De plus, l'organisme bénéficie à titre gratuit de locaux appartenant à la Ville de Laval. Le montant de la location a été comptabilisé, puisqu'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de 418 000 \$. La contrepartie a été comptabilisée comme une subvention pour le même montant.

La Ville de Laval détient un intérêt économique dans l'organisme, étant donné qu'elle est un bailleur de fonds important. De plus, un membre du conseil d'administration de l'organisme est nommé par la Ville de Laval.

**4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes clients	17 711	13 801
Subventions provinciales à recevoir	12 043	636
Taxes à la consommation à recevoir		346
	<u>29 754</u>	<u>14 783</u>

**La Corporation du Centre du Sablon**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 décembre 2025

**5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Améliorations locatives	436 988	1 207
Enseigne	9 275	3 710
Centre de conditionnement physique	74 321	6 395
Équipement informatique	140 825	27 311
Équipement de bureau	104 949	8 925
Équipement de piscine	28 852	3 640
Équipement de conditionnement physique	71 156	
Clôture	3 098	
Équipement de bureau loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	9 134	6 560
	<u>878 598</u>	<u>57 748</u>

**6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	13 279	15 557
Salaires à payer	38 634	25 350
Vacances à payer	66 254	61 132
Taxes à la consommation à payer	5 628	
Club des aînés (note 7)	720	720
Jardin d'enfants (note 7)	1 340	1 340
	<u>125 855</u>	<u>104 099</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 10 235 \$ au 31 décembre 2025 (9 768 \$ au 31 décembre 2024).

**7 - BIENS ADMINISTRÉS PAR L'ORGANISME**

L'organisme agit à titre de mandataire pour la gestion de partenariats avec d'autres organismes.

**La Corporation du Centre du Sablon**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 décembre 2025

**8 - SUBVENTIONS PERÇUES PAR ANTICIPATION**

Les subventions perçues par anticipation représentent des subventions reçues pour différents programmes qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début	92 151	55 879
Montant constaté aux résultats	(299 229)	(259 611)
Montant encaissé au cours de l'exercice	199 016	295 247
Montant à recevoir	<u>12 043</u>	<u>636</u>
Solde à la fin	<u><u>3 981</u></u>	<u><u>92 151</u></u>

**9 - OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif à l'équipement de bureau loué, sans intérêt, remboursable par versements trimestriels de 415 \$, échéant en janvier 2029	4 982	6 643
Tranche échéant à moins de un an	<u>1 661</u>	<u>1 661</u>
	<u><u>3 321</u></u>	<u><u>4 982</u></u>

**10 - SUBVENTIONS REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AU DROIT D'USAGE D'UN STATIONNEMENT**

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	Subventions	Amortissement cumulé	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Afférente aux améliorations locatives	134 000	131 000	3 000	6 000
Afférente au droit d'usage d'un stationnement	<u>40 000</u>	<u>24 000</u>	<u>16 000</u>	<u>17 600</u>
	<u><u>174 000</u></u>	<u><u>155 000</u></u>	<u><u>19 000</u></u>	<u><u>23 600</u></u>

# **La Corporation du Centre du Sablon**

## **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2025

---

### **11 - ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats pour des services d'entretien et des services de protection des données, à verser une somme de 368 437 \$.

Le contrat des services d'entretien échoit en décembre 2027 et est renouvelable automatiquement chaque année à moins qu'un avis d'annulation écrit soit émis par l'une ou l'autre des parties 30 jours avant la date de renouvellement.

Le contrat des services de protection des données échoit en septembre 2027 est renouvelable automatiquement pour une période d'un an à moins qu'un avis d'annulation écrit soit émis par l'une ou l'autre des parties 30 jours avant la date de renouvellement.

Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 182 712 \$ en 2026 et à 185 725 \$ en 2027.

### **12 - RISQUES FINANCIERS**

#### **Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les subventions à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

